

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DECISION D'ATTRIBUTION

A – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

12 Place de Jaca - CS 20067

64402 OLORON SAINTE-MARIE Cedex

Tél : 05.59.10.35.70

Courriel : marches.publics@hautbearn.fr

Adresse internet : <http://www.hautbearn.fr>

Adresse internet du profil acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Marc OXIBAR

Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn

B – OBJET DE LA CONSULTATION

Objet du marché

Service de transport public de voyageurs.

Procédure de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 al.1 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

C – DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Publicité :

Date d'envoi à la publication : le 20 avril 2026

Support de publication : BOAMP/ JOUE

Profil acheteur Demat-Ampa

Site Internet

Date et heure limites de réception des offres : le 21 mai 2026 à 12h00

Date de validité des offres : 120 jours

D – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Lors de sa réunion en date du **11 juin 2026**, la Commission d'Appel d'Offres était composée comme suit :

Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
LARTIGUE Stéphane	Président de la Commission d'Appel d'Offres	
AURISSET Bernard	Vice-président	T
BENOIT Louis	Vice-président	T
BOISSY Xavier	Vice-président	T
SAOUTER Anne	Vice-présidente	T

Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
LARTIGUE Virginie	Responsable du service Mobilité
LASSEUBE-SARTHOU Nathalie	Responsable service marchés publics

E – FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le quorum est atteint :

- ☒ OUI
☐ NON

La commission d'Appel d'Offres :

- ☒ PEUT
☐ NE PEUT PAS

valablement délibérer.

Secrétariat de la commission d'Appel d'Offres :

Nathalie LASSEUBE-SARTHOU – Responsable service commun de la Commande Publique.

F – CLASSEMENT DES OFFRES

Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

- ☒ retient le classement des offres proposé ;
☐ demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

G – DECISION D'ATTRIBUTION

Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'Appel d'Offres, décide :

☒ D'attribuer le marché public à l'attributaire proposé : **Société TPO (Transporteurs du Piémont Oloronais) – 7 avenue du IV Septembre – 64400 OLORON SAINTE-MARIE**

☒ pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;

☐ pour les motifs mentionnés ci-dessous :

☐ Demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultats des votes :

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H – OBSERVATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

--

I – SIGNATURE DES MEMBRES DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES

NOM	QUALITE	SIGNATURE
M. Marc OXIBAR	Président de la CAO	
M. Bernard AURISSET	Vice-Président	
M. Louis BENOIT	Vice-Président	
M. Xavier BOISSY	Vice-Président	Excusé
Mme Anne SAOUTER	Vice-Présidente	